

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00324  
Numéro SIREN : 530 614 700  
Nom ou dénomination : EUREX ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/010278

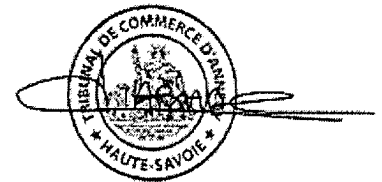
**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**ANNECY**



822346

**Dénomination :** EUREX ASSOCIES  
**Adresse :** 3 rue du Champ de la Vigne Seynod 74600 Annecy -  
FRANCE-  
**n° de gestion :** 2011B00324  
**n° d'identification :** 530 614 700  
**n° de dépôt :** A2019/010278  
**Date du dépôt :** 22/11/2019

**Pièce :** Rapport du commissaire aux apports du  
13/11/2019



822346

Expertise-Comptable  
**Audit & Commissariat aux comptes**  
Social & Ressources Humaines  
Juridique  
Informatique et Digital  
Patrimoine  
Stratégie & Conseil

**Rapport du Commissaire aux apports sur  
les apports en nature effectués par la  
société BM CONSEIL, M. Emmanuel GRY, M.  
Emmanuel LAURELLI et M. Gills ROBERT,  
associés de la société EUREX COMPAGNIE  
FIDUCIAIRE EUROPEENNE à la société EUREX  
ASSOCIES**

**EUREX ASSOCIES**

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 678 700 €

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne  
74600 ANNECY

530 614 700 RCS ANNECY

**Messieurs les associés de la société EUREX ASSOCIES,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'ordonnance N° 2019OP01157 du Président du Tribunal de Commerce d'Annecy en date du 29 octobre 2019, dans le cadre de l'opération d'apport en nature d'actions de la société BM CONSEIL, de M. Emmanuel GRY, de M. Emmanuel LAURELLI et de M. Gills ROBERT, associés de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE à la société EUREX ASSOCIES, nous avons établi un rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le traité d'apport en nature signé par les représentants des sociétés concernées en date du 24 octobre 2019. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

# SOMMAIRE

I.	Présentation de l'opération envisagée et description des apports .....	4
1.	Contexte de l'opération .....	4
2.	Présentation des parties concernées par l'opération .....	4
2.1	EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, société dont les titres sont apportés .....	4
2.2	Société et personnes physiques apporteurs .....	4
2.2.1	La société BM CONSEIL .....	4
2.2.2	Monsieur GRY .....	4
2.2.3	Monsieur LAURELLI .....	5
2.2.4	Monsieur ROBERT .....	5
2.3	EUREX ASSOCIES : société bénéficiaire de l'apport .....	5
3.	Description de l'opération .....	5
3.1	Caractéristiques essentielles de l'apport .....	5
3.2	Conditions suspensives .....	6
3.3	Rémunération des apports .....	7
3.4	Avantages particuliers stipulés .....	7
4.	Présentation des apports .....	7
4.1	Méthode d'évaluation retenue .....	7
4.2	Description des apports .....	8
II.	Diligences et appréciation de la valeur des apports .....	8
1.	Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports .....	8
2.	Appréciation de la méthode de valorisation des apports .....	9
3.	Réalité des apports .....	9
4.	Appréciation de la valeur des apports .....	9
5.	Appréciation des avantages particuliers .....	9
III.	Conclusion .....	10

## **I. Présentation de l'opération envisagée et description des apports**

### **1. Contexte de l'opération**

L'objectif de l'opération est de permettre d'augmenter la participation de la société EUREX ASSOCIES dans la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et d'intégrer les apporteurs au sein du processus décisionnel de la société holding EUREX ASSOCIES.

### **2. Présentation des parties concernées par l'opération**

#### **2.1 EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, société dont les titres sont apportés**

La société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est une société par actions simplifiée au capital de 6 157 275,30 € dont le siège est à ANNECY (74 600), 3 Rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 417 626 280.

La société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE a pour objet social exclusif l'activité comptable, à travers l'expertise comptable et le commissariat aux comptes notamment.

Le capital d'EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est, à la date du présent rapport, de 6 157 275,30 €, divisé en 220 770 actions d'une valeur nominale de 27,89 € chacune.

Les différents apporteurs ne sont pas majoritaires, ils ne détiennent que 6 129 actions réparties inégalement :

- SARL BM CONSEIL : 864 actions,
- M. Emmanuel GRY : 2 401 actions,
- M. Emmanuel LAURELLI : 1 026 actions,
- M. Gills ROBERT : 1 838 actions.

#### **2.2 Société et personnes physiques apportées**

##### **2.2.1 La société BM CONSEIL**

La société BM CONSEIL est propriétaire plein et entier de 864 actions de la SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

Ces actions dont les 217 actions présentement apportées sont la propriété de l'apporteuse pour les avoir reçu en totalité, par attribution d'actions qui lui a été faite en contrepartie des apports en numéraire qu'elle a effectués et intégralement libérés depuis ces dates :

- o Augmentation de capital au 31/12/2007 soit 1 820 actions,
- o Augmentation de capital au 31/12/2009 soit 1 180 actions.

##### **2.2.2 Monsieur GRY**

M. GRY est propriétaire plein et entier des 217 actions de la SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE présentement apportées pour les avoir pris parmi les 2.000 actions reçues en contrepartie de l'apport en numéraire qu'il a effectué et intégralement libéré suite à

l'augmentation du capital social de la société EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, le 31/12/2008.

### **2.2.3 Monsieur LAURELLI**

M. LAURELLI est propriétaire plein et entier de 1.026 actions de la SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

Ces actions dont les 411 actions présentement apportées sont la propriété de l'apporteur pour les avoir reçu en totalité, lors de l'augmentation du capital social de la société EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE le 14/12/2012 en contrepartie de l'apport en nature de 150 actions de la société CABINET LAURELLI Groupe EUREX immatriculée au RCS de Lisieux sous le numéro SIREN 487 584 385. Ces 150 actions ainsi apportées lui étaient alors des propres ainsi qu'il résulte de l'acte de donation-partage du 7 avril 2012 et de l'attestation d'origine rédigée par Maître Pierre LEMEE, notaire rédacteur de l'acte de cession des 400 actions du CABINET LAURELLI Groupe EUREX à la société EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE le 28 septembre 2012 et acte rectificatif du 16 novembre 2012.

### **2.2.4 Monsieur ROBERT**

M. ROBERT est propriétaire plein et entier des 200 actions de la SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE présentement apportées pour les avoir pris parmi les 1.838 actions reçues en contrepartie de l'apport en nature qu'il a effectué lors de l'augmentation du capital social de la société EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, le 18/03/2016.

## **2.3 EUREX ASSOCIES : société bénéficiaire de l'apport**

La société EUREX ASSOCIES est une société par actions simplifiée au capital de 2 678 700 €, dont le siège social est à ANNECY (74 600), 3 Rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy sous le numéro 530 614 700.

La Société Bénéficiaire a pour objet social exclusif l'activité comptable, à travers l'expertise comptable et le commissariat aux comptes notamment.

Son capital s'élève à 2 678 700 €, divisé en 26 787 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune.

## **3. Description de l'opération**

### **3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport**

Les modalités essentielles de l'apport sont exposées dans le traité d'apport du 24 octobre 2019.

La société BM CONSEIL, M. Emmanuel GRY, M. Emmanuel LAURELLI, M Gills ROBERT font apport à la société EUREX ASSOCIES, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de :

- La pleine propriété de 217 actions pour la société BM CONSEIL et pour M. GRY, 411 actions pour M. LAURELLI et de 200 actions pour M. ROBERT de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, soit un total de 1 045 actions, pour une valeur globale de 97 026,93 €.

Les apporteurs déclarent chacun :

- Que la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE a émis des actions uniquement de même catégorie à vote simple,
- Que les titres objets du présent apport sont entièrement libérés,
- Que les apporteurs ne font, eux-mêmes, l'objet d'aucune mesure d'incapacité, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire,
- Qu'ils ne cherchent pas par la présente convention à se soustraire frauduleusement aux droits de leurs créanciers,
- Qu'ils n'ont consenti aucun nantissement ni mise en garantie quelconque sur les titres objets du présent apport,
- Qu'ils n'en commettront pas, sans l'accord exprès, préalable et écrit de la société EUREX ASSOCIES,
- Qu'ils sont experts-comptables régulièrement inscrits à l'ordre régional compétent et qu'ils n'encourent aucune procédure disciplinaire à ce jour,
- Qu'ils sont les propriétaires pleins et entiers de la totalité des dits titres et en ont pleine jouissance,
- Qu'ils ont lu également les statuts de la société EUREX-ASSOCIES, SAS au capital de 2.678.700 €, dont le siège social est à ANNECY, 74600, Seynod, 3 rue du champ de la vigne, immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro SIREN 530 614 700 et notamment les clauses de préemption et d'agrément, en reconnaître les termes et conditions sans aucune restriction.

Par ailleurs, l'entrée en jouissance de ces titres ne sera effective qu'un jour franc après la date de l'assemblée générale de la société EUREX ASSOCIES approuvant respectivement les présents apports, y compris concernant le droit à percevoir des dividendes sur tous les comptes de résultat, primes, réserve, reports à nouveau, dans la limite des lois et règlements impératifs et des statuts. Pendant la période démarrant au jour de la signature des présentes et jusqu'à la réalisation des apports, les apporteurs prendront toute décision en leur qualité d'associé de la société dont les titres sont apportés, en concertation avec la société EUREX ASSOCIES. Ils s'interdisent, par les présentes, de voter toutes mesures modifiant les valeurs d'apport définies aux présentes.

### **3.2 Conditions suspensives**

Les apports qui précèdent ainsi que les modalités de leur rémunération ne deviendront définitifs qu'au jour de leur vérification et approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EUREX ASSOCIES qui statuera au vu d'un rapport établi par un commissaire aux apports.

À défaut de ces vérifications et approbations ou à défaut d'agrément de la qualité d'associé d'un APORTEUR par la société EUREX ASSOCIES, dans un délai de six mois, à compter de ce jour, le présent contrat sera considéré comme nul et non avenu en considération de l'apporteur dénommé, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre. Il en sera de même en cas de défaut d'agrément de la société EUREX ASSOCIES auprès de la société dont les titres sont apportés.

### **3.3 Rémunération des apports**

L'apport qui précède est consenti et accepté moyennant l'attribution :

- À la société BM CONSEIL de 89 actions de la société EUREX ASSOCIES, au nominal de 100 €, chacune émise au prix unitaire de 226,17 €, soit avec une prime d'apport de 126,17 € par action, entièrement libérées, qui seront émises à titre d'augmentation de capital ;
- À M. Emmanuel GRY de 89 actions de la société EUREX ASSOCIES, au nominal de 100 €, chacune émise au prix unitaire de 226,17 €, soit avec une prime d'apport de 126,17 € par action, entièrement libérées, qui seront émises à titre d'augmentation de capital ;
- À M. Emmanuel LAURELLI de 169 actions de la société EUREX ASSOCIES, au nominal de 100 €, chacune émise au prix unitaire de 226,17 €, soit avec une prime d'apport de 126,17 € par action, entièrement libérées, qui seront émises à titre d'augmentation de capital ;
- À M. Gills ROBERT de 82 actions de la société EUREX ASSOCIES, au nominal de 100 €, chacune émise au prix unitaire de 226,17 €, soit avec une prime d'apport de 126,17 € par action, entièrement libérées, qui seront émises à titre d'augmentation de capital ;

Soit une augmentation de capital de 42 900 € divisée en 429 actions nouvelles et une prime d'apport globale de 54 126,93 €.

### **3.4 Avantages particuliers stipulés**

Il n'y a pas d'avantage particulier.

## **4. Présentation des apports**

### **4.1 Méthode d'évaluation retenue**

Les sociétés EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et EUREX ASSOCIES sont valorisées sur la base des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

La valeur de l'action EUREX ASSOCIES est arrêtée à la somme de 226,17 €.

L'apport de chaque action de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est valorisé à la somme de 93,87 €.

La méthode de calcul de valorisation des titres détenus des sociétés retenue est celle d'usage dans la profession, à savoir :

- Montant de l'actif net réévalué :
  - o Ajout du montant des capitaux propres apparaissant au bilan de la société et correspondant aux droits des actionnaires,
    - ✓ diminué le cas échéant des distributions à recevoir et arrêtées sur l'exercice suivant,

- ✓ augmenté le cas échéant des distributions à recevoir et arrêtées sur l'exercice suivant,
- Ajout par revalorisation du fond de clientèle civile sur la base suivante :
  - ✓ Ajout du chiffre d'affaires annuel de la société,
  - ✓ Déduction de la valeur nette comptable des fonds de clientèle civile apparaissant au bilan de la société en rapport,
- Ajout par revalorisation des titres de participation relatifs à des filiales d'exploitation:
  - ✓ Ajout de la valeur de cession des titres selon la méthode retenue au présent article,
  - ✓ Déduction de la valeur nette comptable des titres correspondant apparaissant au bilan de la société en rapport,

Cependant, les sociétés apporteuses et bénéficiaires sont des holdings. Leur évaluation obéit à des règles particulières :

- Dans un premier temps, il est procédé une consolidation de la valeur de chaque filiale, valeur déterminée selon la méthode énoncée ci-dessus, ceci en fonction du niveau de participation détenu dans ces filiales.
- Cette valeur ainsi déterminée fait l'objet d'un abattement de 20 % qui n'est pratiqué qu'une seule fois à la valeur des titres de la holding EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE faisant l'objet d'une cession. L'abattement de 20 % n'affecte pas les filiales opérationnelles qui détiennent des participations dans d'autres filiales du Groupe.

Il en ressort donc une parité de 17 actions de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE pour 7 actions EUREX ASSOCIES.

#### **4.2 Description des apports**

La société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est valorisée à 19 853 902 €, pour 211 500 actions, soit 93,87 € chacune.

La société EUREX ASSOCIES est valorisée à 5 480 192 € pour 24 230 actions, soit 226,17 € chacune.

Les droits sociaux apportés sont retenus pour les valeurs suivantes :

1 045 actions de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE pour une valeur globale de 97 026,93 €.

Le montant net de l'apport est donc de 97 026,93 €.

## **II. Diligences et appréciation de la valeur des apports**

### **1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour

apprécier la valeur des apports et nous nous sommes fait communiquer tous documents financiers, contrats, calculs et justificatifs de nature à nous éclairer, afin :

- de vérifier la réalité et la propriété des actifs transférés,
- d'effectuer une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble,
- de s'assurer, jusqu'à la date de ce rapport que les événements postérieurs à la date d'effet des apports n'étaient pas susceptibles de remettre en cause l'évaluation retenue.

Pour nous permettre d'apprécier la valeur des apports, nous avons notamment effectué les diligences spécifiques suivantes :

- Nous avons analysé les comptes annuels des deux derniers exercices clos des sociétés EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et EUREX ASSOCIES,
- Nous avons analysé le choix des méthodes d'évaluation retenues et écartées pour appréhender la valeur des sociétés EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et EUREX ASSOCIES,
- Enfin, nous avons demandé à la direction de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE de nous adresser une lettre d'affirmation nous confirmant qu'il n'existait aucun élément significatif pouvant remettre en cause la valeur des apports.

## **2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports**

La méthode de valorisation des apports est conforme à l'usage de la profession et n'appelle pas de notre part de commentaire.

## **3. Réalité des apports**

Nous sommes assurés que les apporteurs sont propriétaires des titres apportés.

## **4. Appréciation de la valeur des apports**

La méthode décrite dans le contrat d'apport a été correctement appliquée aux valorisations des sociétés EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et EUREX ASSOCIES

## **5. Appréciation des avantages particuliers**

Il n'y a pas d'avantage particulier.



### III. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports en nature des actions de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE s'élevant à 97 026,93 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société EUREX ASSOCIES de 42 900,00 €, augmenté de la prime d'apport de 54 126,93 €.

Fait à Saint Etienne, le 13 novembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

**ECOMEX**

La Gérante



**Corinne LAGOA**

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

